

A paraître dans Schnedecker, Catherine *et al.* (éds.), *L'Intensité*, numéro spécial de *Travaux de linguistique*, 2007.

## Prédicats superlatifs à l'impératif

Fabienne MARTIN

Université de Stuttgart <sup>1</sup>

### 1. Introduction

Il est bien connu que seulement certains verbes psychologiques à Expérienceur objet s'utilisent sans problème à l'impératif, construction souvent supposée diagnostiquer les verbes agentifs. Ruwet est l'un des premiers à faire cette observation:

- [1] Surprends-le!
- [2] Etonne-moi! (Diaghilev à Cocteau, cité par Ruwet, 1972)  
Etonnez-moi, Benoît, Marchez sur les mains, Avalez des pommes de pin, Benoît (Patrick Modiano chanté par Françoise Hardy)
- [3] ??Frappe-le par ton intelligence! (Ruwet, 1972:226)
- [4] ??Consterne-moi! ??Méduse-moi!

Cet article se divise comme suit. Dans la section 1, je montre en quoi les explications que fournissent Ruwet, van Voorst et Bouchard des contrastes [1]-[4] ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Est notamment remise en cause l'idée que l'impératif diagnostique réellement l'agentivité.<sup>2</sup> La section 3 propose de rendre compte des données par une autre voie. Le constat qui sous-tend l'analyse est que *ceteris paribus*, les prédicats *superlatifs* fonctionnent moins bien à l'impératif, les verbes psychologiques superlatifs étant définis comme ceux qui dénotent un changement d'état psychologique très intense, et dont le participe passé est incompatible avec *très* (cf. *\*très consterné*, *\*très sidéré*). Les verbes

psychologiques tel *étonner* qui fonctionnent bien à l'impératif sont, eux, non superlatifs (cf. *OK très étonné*). Cette tendance se vérifie également dans le domaine adjectival ou adverbial, au moins avec une sous-classe de prédicats superlatifs comme *énormément* ou *délicieux* à valeur intensive et hyperbolique:

[5] ?Travaille énormément! (cp. Travaille fort!Travaille le plus possible!)

[6] ?Sois délicieuse! (cp. Sois sympathique! Sois la plus sympathique!)

Deux hypothèses – compatibles -- sont proposées pour rendre compte de cette surprenante corrélation. Suivant la première, exposée section 3, le problème des énoncés [3]-[6] s'explique en partie comme le résultat d'une violation d'une règle pragmatique qui veut que l'on doive d'abord « demander le moins avant de demander le plus » (cf. *infra*). Suivant la seconde, exposée section 4, le problème des prédicats superlatifs en cause vient aussi de ce que leur valeur *expressive*, qui se verra définie, entre en conflit avec la force illocutoire directive des énoncés impératifs. Dans la conclusion, j'expose des données additionnelles illustrant d'autres contraintes sur l'usage de certains prédicats dans les impératifs.

## 2. Impératifs et agentivité

Le problème qu'illustrent les contrastes [1]-[4] s'est vu expliquer de deux manières distinctes. Dans les deux cas, le problème incriminé viendrait de ce que l'entité sujet des verbes peu acceptables à l'impératif (désormais [-IMP] ) n'a pas les propriétés agentives que l'allocutaire d'un impératif est supposé exhiber.

## 2a. Contrôle et Intention

Suivant di Desidero (1993) et van Voorst (1995), l'impératif laisse entendre, comme toutes les autres constructions agentives, que l'entité dénotée par le sujet du verbe (désormais « S ») exerce un contrôle sur le procès que dénote le verbe, et peut de ce fait le provoquer volontairement. Leur hypothèse, alors, est que pour les verbes [-IMP] comme *consterner* (ou *astound* en anglais), S ne peut exercer un tel contrôle sur le changement d'état psychologique dénoté:

« Agent of [these] verbs cannot act with sufficient intent, volition and control to provoke the expected reaction of the Experiencer » (de Desidero, 1993:18)

« Nous sommes souvent condamnés à l'incertitude en ce qui concerne notre connaissance réelle des sentiments des autres. Etant donné cette incertitude, il est difficilement imaginable qu'on soit capable de contrôler ces sentiments » (van Voorst, 1995:22)

Un impératif comme *??Consterne-moi!* serait donc bizarre parce qu'il engagerait l'allocutaire à faire quelque chose qui n'est pas dans ses moyens. Quoiqu'elle puisse séduire par sa simplicité, cette explication ne serait pleinement valide qu'une fois montré que les émotions dénotées par les verbes acceptables à l'impératif comme *étonner* (désormais verbes [+IMP]) sont plus contrôlables que celles que dénotent les verbes [-IMP] comme *consterner*. Cependant, on peut douter, par exemple, que l'étonnement soit plus contrôlable que la consternation. De toutes façons, même si cela était exact, il faudrait prouver que la différence se répercute en langue par des tests indépendants.<sup>3</sup>

Plus grave, il n'est pas du tout clair qu'un énoncé à l'impératif ne soit acceptable qu'à la condition que l'allocutaire soit réellement capable de provoquer de manière contrôlée le procès que dénote le verbe.

Premièrement en effet, on peut sans aucun problème ordonner à son allocataire à travers un impératif de mettre en place une situation impossible ou irréalisable dans le monde actuel:

[7] Transforme-toi en araignée!

[8] Fais escale sur Mars!

Fais l'impossible!

Les exemples [7]-[8] sont tout à fait acceptables même « dans des contextes normaux », contrairement à ce que suggèrent Sperber & Wilson (1984), attachés à l'idée qu'un impératif doit porter sur une situation potentielle.

Deuxièmement, remarquons qu'il est également naturel d'ordonner par un impératif de mettre en place une situation certes potentielle, mais très difficilement contrôlable:

[9] Sois spontané!

Offre-moi spontanément des fleurs!

Etonne-moi!

En effet, comme s'en plaint longuement Stendhal dans son journal, il est très difficile, voire impossible d'être spontané dès lors qu'on essaye de l'être, car « le fait même de s'y essayer interdit d'y réussir » (Elster, 1987:17). De même, il est très difficile d'étonner quelqu'un volontairement, car une fois que l'on a pris conscience de l'intention qu'entretient  $x$  de m'étonner,  $x$  n'est plus vraiment en mesure d'atteindre son objectif.<sup>4</sup>

Tout montre donc que les énoncés impératifs ne présupposent pas que l'allocataire soit *réellement* capable de provoquer volontairement le

procès que dénote le verbe. A mon sens, il suffit que l'allocutaire soit en mesure d'*essayer* de le provoquer. Et l'on peut très bien essayer de mettre en place des situations impossibles (exemple du voyage sur Mars), ou, en tout cas, impossibles à provoquer volontairement (exemple de la spontanéité).

On pourrait tenter de sauver l'hypothèse incriminée en disant que les énoncés à l'impératif supposent non pas que l'allocutaire soit capable de déclencher le procès de manière contrôlée, mais seulement qu'il soit « normal » d'*avoir l'intention* de le déclencher.<sup>5</sup> L'idée, alors, serait qu'un énoncé comme ??*Consterne-moi* est déviant parce qu'il est « anormal » d'entretenir l'intention de consterner. La bizarrerie de [3]-[4] aurait la même source qu'un impératif comme [10]:

[10] ?Perds tes clés!

Mais même amendée de la sorte, la première hypothèse reste problématique. Tout d'abord, il semble que [3] ou [4] soulèvent une difficulté plus sérieuse que [10]. De fait, [10], mais non [3]-[4], semble pouvoir être sauvé dans un contexte où il est normal d'avoir l'intention en question. Par ailleurs, *perdre* devient tout à fait naturel dans un impératif négatif (cf. [10']), alors que cela n'est pas vrai des verbes psychologiques comme *consterner* (cf. [3']-[4']), qui restent tout aussi bizarres que [3]-[4]). Cela confirme encore que le problème de [10] n'est pas de la même nature que celui de [3]-[4]:

[10'] Ne perds pas tes clés!

[3'] ??Ne le frappe<sub>psych.</sub> pas!

[4'] ??Ne me consterne pas! ??Ne me méduse pas!

Ensuite, si c'est vraiment le caractère anormal de l'intention en question en cause qui bloque l'usage de l'impératif, on doit s'attendre à ce que les verbes [-IMP] posent également problème dans tout contexte où est au contraire présupposé que l'agent entretient bel et bien l'intention de provoquer le procès. Or, ça n'est pas le cas. En effet, au moins un sous-ensemble des verbes [-IMP] s'accommodent très bien de tels contextes:

- [11] J'ai grande envie de le sidérer en lui disant que j'ai réussi. (Bazin, *Vipère au poing*)
- [12] Ils nous a tous sidérés. Je sais qu'il y a pris plaisir et qu'il l'a fait exprès.

On ne peut donc expliquer la bizarrerie de ??*Sidère-moi!* simplement en disant que *sidérer* refuse d'entrer dans des constructions supposant que S a l'intention de sidérer, puisqu'il est parfois tout à fait acceptable dans de tels environnements.

Ruwet (1995) suppose comme di Desidero et van Voorst que le sujet des verbes [-IMP] comme *consterner* n'est pas assez agentif. Cependant, c'est non pas, selon lui, le contrôle ou la volonté qui sont les paramètres décisifs pour l'usage des constructions agentives, mais plutôt l'activité mentale dont les agents font généralement preuve. En deux mots, l'idée de Ruwet est que les verbes [+IMP] comme *amuser* ou *étonner* sont les seuls capables de figurer la situation où S est engagé dans une activité mentale qui porte sur l'entité objet O (porte son attention sur lui, etc.). Dans les termes de Ruwet, qui emprunte le vocabulaire des phénoménologues, ces verbes sont les seuls « à avoir un Sujet intentionnel qui a pour Corrélat intentionnel l'entité dénotée par l'objet ». Mais cette explication souffre de la même faiblesse que les précédentes: sans être élaborée davantage, elle rend obscur le fait que les verbes [-IMP] sont parfois complètement

acceptables dans un contexte où S dirige clairement son attention sur O:

- [13] Vous mentez, dit Jeanne, reprit la sous-préfète en essayant, mais en vain, de *terrifier* Jeannette avec ses gros yeux noirs. (Sand, *Jeanne*)
- [14] Quelquefois mon regard les glace et voudrait les *pétrifier* (Vigny, *Le Journal d'un Poète*)

Les énoncés [13] et [14] montrent clairement que l'entité sujet de verbes [-IMP] comme *pétrifier* ou *terrifier* peut diriger son attention sur O.

Bref, il apparaît que la bizarrerie des énoncés comme [3]-[4] ne peut s'expliquer par le fait que le sujet des verbes [-IMP] n'exhiberait jamais le contrôle, la volonté ou l'activité mentale caractéristique des agents, puisque ces prédicats sont parfois acceptables dans des contextes où S est clairement investi de ces propriétés.

## 2b. Impératifs et entités abstraites

Bouchard (1995) explique encore autrement les contrastes [1]-[4]. Il suppose que les verbes [-IMP] sont inacceptables à l'impératif parce que leur sujet dénote non pas un individu à qui on pourrait adresser un ordre, mais un concept, un objet mental:

« [...] the addressee in a sentence with imperative force [...] cannot be a Concept. Psych *frapper* is not compatible with this use, since its Psych reading depends on the interpretation of its subject as a Concept. » (Bouchard, 1995: 352)

Certes, on admettra aisément avec Bouchard que les verbes [-IMP] comme *frapper*-psychologique peuvent dénoter une entité abstraite, ce qui est patent lorsque le sujet dénote une proposition (*Qu'il ait dit cela m'a frappé*). Mais si le sujet des verbes [-IMP] *devait* dénoter une entité

abstraite, on ne comprendrait pas pourquoi celle-ci coréfère parfois avec l'entité sujet d'un verbe de mouvement physique (cf. [15]-[16]) ou bien avec l'entité objet d'un verbe de perception (cf. [17]):

[15] Il<sub>i</sub> descend [pro<sub>i</sub>] glacer d'effroi ses pauvres étudiants.

[16] Chers amis, je<sub>i</sub> viens [pro<sub>i</sub>] vous scotcher sur place, [pro<sub>i</sub>] vous pétrifier, [pro<sub>i</sub>] vous sidérer comme vous ne l'avez jamais été.

[17] Oh oui, il les a bien étonnés. Je l<sub>i</sub>'ai vu [pro<sub>i</sub>] consterner la salle toute entière.

Clairement, le sujet des verbes [-IMP] peut *aussi* dénoter l'entité visible et capable de mouvement qu'est l'Agent.<sup>6</sup> Il ne dénote donc pas toujours une entité abstraite, comme le suppose Bouchard pour rendre compte des énoncés agrammaticaux comme [3]-[4].

### 3. Impératifs et hiérarchie d'ordres

*Mieux vaut demander la main avant de demander le bras*

Un fait à ma connaissance peu mentionné dans la littérature est que, comme cela a déjà été souligné dans l'introduction, les verbes psychologiques à Expérienceur objet [-IMP] sont très souvent *superlatifs*:

[18] Je suis très étonnée/surprise par sa réaction.

[19] \*Je suis très sidérée/consternée/pétrifiée/ulcérée par sa réaction.

[20] Cette femme mange très rapidement/est très sympathique.

[21] \*Cette femme mange très énormément/est très délicieuse.

Un autre fait intrigant est que le problème des « impératifs superlatifs » tend à s'amenuiser, voire à disparaître complètement, lorsqu'ils sont

précédés d'au moins un autre impératif formé avec un prédicat de degré moindre sur la même échelle:

[22] Travaille! Travaille fort! Travaille ENORMEMENT!

[23] Sois sympathique! Sois DELICIEUSE!

[24] Surprends-le! Etonne-le! SIDERE-LE!

On peut tenter de rendre compte de ces deux ensembles de faits de la manière suivante. En deux mots, l'idée est que l'usage des impératifs serait régi par une règle pragmatique qui veut qu'avant de demander à  $x$  de réaliser une situation de type  $P$  à un degré extrême, il faut d'abord qu'il soit tenu pour acquis que  $x$  doit mettre en place une situation de type  $P$  tout court. Autrement dit, un ordre superlatif serait *subordonné* à un ordre *primaire* dont il dépend et qu'il présuppose. Somme toute, cette règle ne ferait que refléter une convention qui semble effectivement régir les interactions: il est bizarre d'ordonner *tout de go* à quelqu'un d'être hilarant, s'il n'est pas déjà tenu pour acquis qu'il doit être drôle; de même, on ne va pas demander à quelqu'un de nous aider énormément s'il n'est pas déjà tenu pour acquis qu'il doit nous aider tout court. Dans cette perspective, la bizarrerie des énoncés [3]-[6] est le simple résultat d'une difficulté à accommoder l'ordre primaire absent du contexte, difficulté que viennent lever les énoncés [22]-[24], qui explicitent l'ordre primaire présupposé.<sup>7</sup>

L'hypothèse permettrait également d'expliquer pourquoi on a naturellement tendance, pour améliorer un exemple comme [25], à pronominaliser son objet comme en [26]:

[25] ?Mange énormément de bananes!

[26] Manges-en énormément!

La pronominalisation aide en effet à interpréter l'ordre exprimé par l'impératif comme un ordre subordonné à cause de la valeur anaphorique du pronom (cf. *Mange des bananes! Manges-en énormément!*) et donc aide à accommoder l'ordre primaire implicite, alors que le GN plein de [25] laisse au contraire penser que l'on a affaire à un ordre primaire.

Cette hypothèse laisse cependant deux ensembles de faits inexplicés. Premièrement, elle prédit qu'un problème doit également émerger en l'absence d'ordres primaires antérieurs avec les directifs superlatifs *indirects*. Or, ça n'est pas le cas, du moins pas clairement:

[27] Je te demande de le sidérer! (cp. [3]-[4])

[28] Je te demande de travailler énormément! (cp. [5])

[29] Je te demande d'être délicieuse! (cp. [6])

Par ailleurs, l'hypothèse n'explique pas non plus pourquoi *ceteris paribus*, les prédicats superlatifs passent mieux dans ce qu'il est convenu d'appeler les « pseudo-impératifs » du type *Ouvre la fenêtre et je t'embrasse/ ou je te tue*:

[30] Travaille énormément comme lui et tu te fais une dépression dans trois mois. (cp. [5])

[31] Sois délicieuse et tout ira bien. (cp. [6])

Composés d'une conjonction ou d'une disjonction d'un impératif d'une part et d'une assertion de l'autre, ces énoncés ont une signification grossièrement similaire à celle des conditionnelles, et n'ont pas la force directive des « vrais » impératifs.<sup>8</sup> Par exemple, le locuteur de [30] n'ordonne d'aucune manière à son allocataire de travailler énormément. Il

est intéressant de noter que les rares exemples d'impératifs avec verbes psychologiques superlatifs que l'on peut trouver en corpus sont souvent des pseudo-impératifs:

- [32] Cottard docile avait dit à la Patronne: « Bouleversez-vous comme ça et vous me ferez demain trente-neuf de fièvre » (Proust, *Sodome et Gomorrhe II*)

#### 4. Impératifs et expressifs

Suivant la seconde hypothèse proposée (compatible avec la première mais qui la rend inutile), le problème des énoncés [3]-[6] est aussi le résultat d'un conflit entre la force illocutoire directive des « vrais » impératifs et la valeur *expressive* des prédicats superlatifs en cause. Avant d'explicitier la nature de ce conflit, définissons d'abord le composant expressif de ces prédicats. Ensuite seront exposés les arguments en faveur de cette hypothèse.

Je propose d'appeler prédicats superlatifs *expressifs* les prédicats qui non seulement dénotent un procès  $v$  satisfaisant une propriété  $P$  à un très haut degré, mais « expriment » en outre une émotion ou une forte impression du locuteur<sup>9</sup> ayant le procès  $v$  pour objet, provoquée par le fait que  $v$  satisfait ou pourrait satisfaire  $P$  à un degré extrême. Contemporaine à l'énonciation, cette émotion peut correspondre, par exemple, à l'étonnement provoquée par le caractère intense ou potentiellement intense de  $v$ . Ainsi, suivant cette hypothèse, *x\_être\_délicieux* dénote non seulement un procès  $v$  auquel participe  $x$ , mais exprime en outre une émotion du locuteur ayant  $v$  pour objet et provoquée par le degré extrême avec lequel  $v$  satisfait une certaine propriété  $P$  (comme la propriété d'être

sympathique). De même,  $x\_sidérer\_y$  dénote non seulement un changement d'état psychologique  $v$  de  $y$  provoqué par  $x$ , mais exprime en outre une attitude émotionnelle du locuteur ayant  $v$  pour objet. Sans entrer dans les détails, je supposerai que ce composant expressif ne contribue pas à définir les conditions de vérité de la phrase. Un argument en faveur de cette idée est que la négation ne peut pas vraiment porter sur ce composant:

- [33] A. Cette mousse est délicieuse!  
 Pierre a travaillé énormément!  
 Pierre l'a vraiment consterné!  
 B. Non, ça n'est pas vrai.

Ainsi, B ne nie pas l'occurrence de l'émotion qu'exprime A à travers sont énoncé, mais seulement le fait que la mousse soit délicieuse/ que Pierre ait travaillé énormément/ qu'il l'ait consterné.

Suivant l'analyse proposée, le problème des impératifs superlatifs mentionnés vient de ce que le composant expressif de ces prédicats tend à être interprété dans la portée de l'opérateur illocutoire directif. En clair, cela signifie que par un impératif comme *?Sois délicieuse!*, on ordonne non seulement à son allocataire de participer à un procès satisfaisant le prédicat (bref, d'être délicieuse), mais on lui demande aussi de participer à l'émotion qui pourrait avoir  $v$  pour objet. Or, on ne peut *réellement* participer à la vie psychique d'autrui. Seule une représentation de nous-même peut en faire partie. Ce type d'impératifs est donc bizarre parce qu'il ordonne à l'allocataire d'essayer de participer à un événement auquel un être physique ne peut pas participer.

Avant d'exposer les arguments en faveur de cette analyse, remarquons qu'elle rejoint l'intuition de Bouchard exposée plus haut, mais sans obliger

comme lui à supposer que le sujet des prédicats concernés est toujours une entité abstraite. Pour nous, ce sujet renvoie simultanément à deux entités: en tant que participant au procès que dénote le prédicat, il réfère à une personne physique, mais en tant que participant à l'émotion qu'exprime le prédicat, il réfère à une entité abstraite.

#### 4a. Prédicats superlatifs expressifs

Un premier argument en faveur de l'idée que les prédicats comme *consterner*, *délicieux* ou *énormément* sont expressifs dans le sens défini plus haut, c'est que même dans les cas où ils ne font pas partie d'une phrase exclamative, ils sont systématiquement prononcés avec un accent exclamatif. Il est bizarre de prononcer *Pierre l'a consterné* avec une intonation aussi plate qu'un monocorde *Il est cinq heures dix*. Or, on sait que l'intonation exclamative est « généralement définie comme la manifestation linguistique d'un état émotionnel de l'énonciateur » (Morel, 1995: 63).

D'autres auteurs ont déjà défendu l'idée que le locuteur d'un énoncé hyperbolique exprime une émotion contemporaine à l'énonciation et portant sur la réalité décrite (voir p.e. Norrick, 1982).<sup>10</sup> Par ailleurs, le fait que les prédicats superlatifs hyperboliques aient ce composant expressif n'est pas étonnant si, comme le suggère Ducrot, les indications de très haute quantité fonctionnent moins comme des mesures objectives de la réalité que comme des marqueurs de la grande importance que le locuteur attache à cette réalité (Ducrot, 1972:255).

Notons encore que le locuteur qui utilise de tels prédicats *P* peut difficilement, dans la suite du discours, déclarer être indifférent au procès que dénote *P*, ce qui n'est pas vrai des prédicats superlatifs « non hyperboliques » comme *la plus sympathique*, qui fonctionnent bien, eux, en impératifs:

[34] ?Dans ce film, elle était délicieuse, c'est vrai, mais elle m'a laissé indifférent.

[35] Dans ce film, c'était la plus sympathique, c'est vrai, c'est vrai, mais elle m'a laissé indifférent.

Le caractère marqué de [34] est attendu si les prédicats superlatifs comme *délicieux* ont effectivement le composant expressif qui leur est prêté ici.

#### **4b. Le problème des expressifs à l'impératif**

Voyons maintenant quels sont les arguments en faveur de l'hypothèse. En gros, l'idée est donc que le caractère marqué de [3]-[6] vient de ce que le composant expressif des prédicats superlatifs à valeur intensive et hyperbolique tend à être interprété dans la portée de l'opérateur illocutoire directif, et donc de ce que l'allocutaire de ce type d'impératif ne peut (essayer de) participer à l'émotion « qu'exprime » le prédicat (on ne peut pas essayer de participer physiquement à une émotion d'autrui, on ne peut en être que l'objet abstrait), même s'il est en mesure d' (essayer de) participer au procès que dénote ce prédicat.

Premièrement, cela permet d'expliquer pourquoi tout problème s'évanouit lorsque ces prédicats se trouvent utilisés dans des impératifs dépourvus de la force illocutoire directive, comme les pseudo-impératifs (cf. [30]-[32]). De fait, vu que ces énoncés ne constituent pas des ordres, le conflit avec la valeur expressive des prédicats superlatifs est dissous. De même, on comprend que le problème disparaisse également dans les énoncés du type *Je te demande que P* (cf.[27]-[29]). En effet, on admet souvent, contre l'idée originelle d'Austin, que ce qu'il appelait des « performatifs explicites » sont en réalité ambigus et peuvent fonctionner soit comme des directifs, soit comme des assertifs (cf. p.e. Levinson, 1983). Dans le second cas, le conflit avec la valeur expressive des prédicats superlatifs

disparaît également.

On peut se demander, cependant, comment cette seconde hypothèse peut rendre compte de ce que les superlatifs sont meilleurs lorsqu'ils closent une série d'ordres antérieurs, comme on l'a vu plus haut (cf. [22]-[24]). L'idée proposée est la suivante: dans des séries performatives comme *Surprends-le! Etonne-le! CONSTERNE-LE!*, il n'est pas interdit de supposer qu'une fois l'ordre donné par les premiers énoncés, le locuteur réalise un acte de langage *expressif* à travers le tout dernier. En faveur de cette hypothèse, notons que ce locuteur ne semble plus, à ce stade du discours, s'adresser à son allocutaire, mais se conçoit plutôt comme un agent qui se représente une situation qu'il désire avec force (ou qu'il fait semblant de désirer fortement). Mais alors à nouveau, si ce performatif n'est pas directif mais expressif, il n'y a plus de conflit avec la valeur expressive du prédicat – au contraire, l'accent exclamatif de l'expressif aide à actualiser celle-ci. Remarquons en passant que d'autres performatifs qui font de mauvais impératifs deviennent bons s'ils expriment un désir du locuteur. Ainsi, comme l'observe Han (1990: 110), *Sois grand!* est curieux en tant qu'ordre, mais bon s'il exprime un désir (par exemple d'une locutrice qui s'apprête à rencontrer un homme qu'elle n'a jamais vu). Dans ce cas, à nouveau, l'impression est que le locuteur est son propre allocutaire.

Un deuxième problème potentiel pour la seconde hypothèse exposée est illustré par les énoncés suivants:

[36] Fais en sorte de le méduser! (cp. [4])

[37] Fais en sorte d'être délicieuse! (cp. [6])

En effet, on ne peut plus dire, ici, que l'on n'a pas affaire à un impératif: le locuteur adresse clairement un ordre à son allocutaire. Pourquoi, dès lors, ces phrases – acceptables – ne reflètent pas le conflit entre valeur

expressive des superlatifs en jeu et force directive propre aux vrais impératifs?

Notons que ces impératifs en *Fais en sorte que* ont également un rôle bénéfique pour d'autres types de prédicats *a priori* inacceptables en impératifs, comme les *individual level predicates*:

[38] ??Connais la réponse!

[39] Fais en sorte de connaître la réponse!

Ces contrastes perdent de leur mystère si l'on suppose que les impératifs en *fais en sorte que* portent non pas sur le ou les procès  $v$  que décrivent le prédicat  $P$  lui-même, mais sur le procès  $v'$  **précédant**  $v$ , bref, sur la mise en place de  $v$  plutôt que sur  $v$  lui-même. Il n'y a donc pas conflit parce que ce n'est pas le prédicat  $P$  qui décrit la situation qu'il faut réaliser, mais le prédicat *faire* sous lequel le premier est enchâssé.

## 5. Conclusions

Pour conclure, je voudrais ouvrir deux perspectives de recherche future sur les contraintes qui doivent se voir respectées pour qu'un prédicat puisse entrer dans un impératif.

Le premier point concerne les propriétés temporelles des impératifs. Généralement, il est supposé qu'un impératif (ou un prohibitif) doit porter sur une situation *future* non réalisée (ou que l'on veut empêcher de voir se réaliser); cf. p.e. van der Auwera (2003). Cela semble logique vu la valeur directive de ces énoncés. Pourtant, il semble bel et bien que dans certains types d'exemples, à ma connaissance souvent ignorés dans la littérature sur les impératifs, ces énoncés portent sur une situation passée. Je propose

de les appeler « performatifs *a posteriori* »:<sup>11</sup>

[40] [contexte: A s'est déjà servi le reste de gâteau, et demande à B s'il en voulait. B lui répond] Non! Non! Sers-toi! Sers-toi!

[41] Tu t'imagines donc que je t'aime toujours et que je suis bien malheureuse? Tu crois m'épargner en t'éloignant? Tu te sauves de moi comme d'une maîtresse dont tu craindrais les persécutions? Mais ne t'ai-je pas dit de l'aimer, ta comtesse de Mendoze? *Aime-la*, Ryno. Qu'est-ce que cela me fait! (Barbey d'Aurevilly, *La vieille maîtresse*)

[42] Mais ne fais pas l'imbécile comme ça!

Ainsi, la locutrice de [41] ne demande pas à Ryno de se mettre à aimer la Comtesse Mendoze, mais lui *permet* ce qu'il fait déjà (et éventuellement de continuer). De même, l'interdiction exprimée en [42] ne porte pas sur un état de fait à venir, mais sur une situation qui a déjà pris place (et éventuellement, aussi, sur d'autres instances à venir du même type de situation).

Ce qui est intéressant à noter, maintenant, c'est que certains participes passés superlatifs comme *être sidéré* fonctionnent mieux dans les prohibitifs *a posteriori* que dans les prohibitifs *a priori*:

[43] ??Ne sois pas sidéré quand il arrive! (prohibition *a priori*)

[43] Mais ne sois pas sidéré comme ça! (prohibition *a posteriori*)

Il semble que ce genre de données reste entièrement à explorer.

Un autre problème intéressant est celui que soulèvent certains adverbes « appréciatifs » comme *littéralement* ou *pas mal*:

[44] Mange-le rapidement!

[45] ??Mange-le littéralement!

[44] Travaille fort!

[45] ??Travaille pas mal!

Une piste peut-être à suivre est de supposer que ces prédicats appréciatifs ont un composant sémantique qui provoque un conflit avec la valeur directive de l'impératif comparable à celui que déclenche la valeur expressive des prédicats superlatifs.

#### BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, D., 1995, *The Semantics of Syntax. A Minimalist Approach to Grammar*, Londres, The University of Chicago Press.

DI DESIDERO, L., 1993, « Psych-verbs and the nature of Complex events », *Northwestern Working Papers in Linguistics*, 5; p. 11-22.

DUCROT, O., 1972, *Dire et ne pas dire. Essai de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.

GUILLAUME, G., 1944-45 [1992], *Leçons de linguistique*, vol. 2, Paris/Québec, Klincksieck/Université Laval.

ELSTER, J., 1987, *Le Laboureur et ses enfants. Essai sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit.

HAN, C.-H., 2000, « The Contribution of Mood and Force in the Interpretation of Imperatives », dans Tamanji, P., Hirotsu, M. et N. Hall, *Proceedings of NELS 29*, p. 97-111.

LEVINSON, S., 1983, *Pragmatics*. Cambridge, Cambridge University Press.

MARTIN, F., 2006, *Prédicats statifs, causatifs et superlatifs en discours. Sémantique des verbes psychologiques et des adjectifs évaluatifs*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.

MASTOP, R., 2005, *What can you do? Imperative mood in semantic theory*. Thèse de doctorat, Universiteit van Amsterdam.

MCCARTHY, M. & CARTER, R., 2004, « 'There's millions of them': hyperbole

in everyday conversation », *Journal of Pragmatics*, 36:22, p. 149-184.

MOREL, M.-A., 1995, « L'intonation exclamative dans l'oral spontané », *Faits de langue*, 6, p. 63-70.

NORRICK, N., 1982, *On the Semantics of Overstatement*, Tübingen, Niemeyer.

RUWET, N., 1972, *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Editions du Seuil.

SPERBER, D. & WILSON, D., 1984, « Speech Act and Propositional Attitudes », Paris, Editions du Seuil.

VAN VOORST, J., 1995, « Le contrôle de l'espace psychologique », *Langue française*, 105, p. 17-27.

<sup>1</sup> Je remercie Marc Dominicy et Mikhail Kissine ainsi que mes deux relecteurs anonymes pour leurs précieux commentaires sur certains points discutés dans cet article. Cette recherche est soutenue par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (SFB 732, projet B5).

<sup>2</sup> Notons que cette hypothèse n'est elle-même pas nécessairement mise en défaut par le fait que certains verbes d'état comme *savoir* ou *avoir* soient acceptables à l'impératif (*Sachez que je n'en ai rien à faire, Aie du courage*). En effet, comme l'avait déjà noté Guillaume, ces prédicats d'état sont souvent « coercés » en prédicats d'action à l'impératif: « Dire à quelqu'un *Aie du courage*, ce n'est pas lui ordonner positivement d'en avoir (il en a ou il n'en a pas et le commandement ne peut rien ici), mais lui ordonner d'en chercher, d'en trouver, d'en susciter, d'en éveiller en lui) ». (Guillaume 1944-45, pp.15-17).

<sup>3</sup> Notons encore en passant que des verbes comme *étonner* ou *enthousiasmer* sont acceptables à l'impératif, mais pas dans les constructions factitives (*??Je l'ai fait enthousiasmer par Paul, ??Je l'ai fait étonner par Marie*), ce dont on rend difficilement compte en postulant que les deux constructions imposent les mêmes restrictions agentives sur le sujet.

<sup>4</sup> Merci à Marc Dominicy d'avoir attiré mon attention sur le fait que Elster assimilait un peu rapidement les cas de la spontanéité d'une part et de l'étonnement de l'autre (dans le cas de l'étonnement, c'est la prise de conscience par l'Expérienceur de l'intention d'étonner qui est source d'échec).

<sup>5</sup> Suggestion de Mikhail Kissine (c.p.).

<sup>6</sup> L'alternance entre *tu me méduses, avec ton truc* et *ton truc me méduse* repérée par Gross (1975) indique déjà clairement que le sujet de ces verbes peut s'interpréter soit comme une entité concrète, soit comme une entité abstraite.

<sup>7</sup> J'ai fourni une autre explication de ces données dans Martin (2006), mais elle ne permet pas de rendre compte du fait de certaines des données additionnelles présentées ici, ainsi que du fait que les prédicats en cause ne posent pas de problème au futur (*Tu seras délicieuse, Tu le consterneras*).

<sup>8</sup> Sur les pseudo-impératifs, voir entre autres Clark (1993).

<sup>9</sup> Ou, éventuellement, d'un autre agent épistémique, dans certains contextes particuliers comme le discours indirect libre.

<sup>10</sup> Cité par McCarthy & Carter (2004).

<sup>11</sup> Notons que la question de savoir si l'impératif peut porter sur une situation passée doit être distinguée de celle de savoir s'il existe un impératif au passé (dont un exemple potentiel mais sans doute à analyser comme un « faux » impératif est *Don't have had an accident*). En effet, les exemples d'impératifs ou de prohibitifs *a posteriori* exposés ici ne portent aucunement la marque aspectuelle du passé. Sur la question des impératifs au passé, voir Mastop (2005), qui défend l'existence de « vrais » impératifs au passé en néerlandais.